

Beatriz Ortega
Montserrat Travé
Sindicatura de Comptes de Catalunya (Chambre des comptes de Catalogne)

FORMES DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ EN CATALOGNE. RÉPERCUSSIONS SUR LE TRAVAIL DE CONTRÔLE

Vue d'ensemble

Nous présenterons dans un premier temps les différentes formes de partenariat public-privé (PPP) utilisées en Catalogne. Les formes traditionnelles, qui se déploient majoritairement au niveau local, sont distinguées des nouvelles formes, essentiellement employées par le gouvernement de la communauté autonome de la Catalogne (*Generalitat de Catalunya*).

Dans un deuxième temps, nous expliquerons et illustrerons à d'exemples les principales caractéristiques de chaque variante de PPP ainsi que les répercussions budgétaires et conséquences sur l'endettement du secteur public.

Pour finir, nous verrons l'impact des nouvelles formes de PPP sur le travail de contrôle en prenant en considération le cadre légal applicable et les différentes phases de planification, de sélection, d'attribution et d'exécution.

Résumé

Les formes de partenariat public-privé utilisées en Catalogne découlent de la nécessité de garantir les investissements dans l'infrastructure publique et, si possible, de les augmenter, mais aussi du besoin de trouver un financement alternatif à l'endettement traditionnel sans que cela ne se répercute sur le déficit au sens du Système européen des comptes.

Jusqu'en 2003, les formes de financement alternatives au système classique reposaient sur deux instruments : premièrement, la création par l'administration de sociétés et organisations commerciales agissant en leur nom propre et pour le compte de l'administration avec leur propre capacité financière car elles n'étaient pas intégrées dans le calcul du déficit public; deuxièmement, l'utilisation de nouvelles figures avec la participation d'un tiers étranger à l'administration, qui a apporté une forme de paiement ou d'obtention de moyens, tels que le versement différé (système allemand) et le bail emphytéotique.

Les évolutions du Système européen des comptes et les engagements pris par l'administration dans le domaine des infrastructures se sont traduits depuis 2005 par le recours à trois variantes de partenariat public-privé : la concession, le droit de superficie et le leasing opérationnel.

Ces nouvelles variantes de partenariat public-privé (PPP) constituent un défi pour les institutions de contrôle qui doivent, si elles veulent assumer leurs missions, adapter et, éventuellement étendre, l'ampleur et la méthodologie appliquée.